



Communiqué de presse

25 / 07 / 2019

Eolien en mer

Stéphanie KERBARH, Députée de Seine-Maritime, se félicite de l'avis favorable du Conseil d'Etat sur la mise en place du parc éolien en mer de Fécamp

Le Conseil d'Etat a rejeté, le 24 juillet 2019, les recours contre le projet de parc éolien en mer de Fécamp. Ce recours portait sur les autorisations de concession d'occupation du domaine public maritime.

La Députée Stéphanie Kerbarh se félicite de "la mise en place d'un projet moteur pour la filière industrielle des énergies renouvelables. Ce projet permet à la France de s'engager dans une transition énergétique et s'inscrit dans l'identité de la Normandie, terre de production d'énergie."

Situé à plus de 13 km des côtes, le parc, dont la gestion a été confié à EDF Renouvelable, Enbridge et WPD Offshore, sera composé de 83 éoliennes en mer représentant une puissance totale de 498 mégawatts. Il répondra aux besoins en consommation domestique de 60 % des habitants de Seine-Maritime.

Les travaux de ce parc opérés par Siemens Gamesa renewable energy, devraient commencer prochainement pour une mise en service à l'horizon 2022/2023.

La construction des turbines et des fondations gravitaires s'effectuera au Havre, et celle des pales à Cherbourg. Lorsque le parc sera en fonctionnement, une base d'exploitation et de maintenance sera située à Fécamp et mobilisera une centaine d'emplois locaux.

Stéphanie Kerbarh (LaREM) est la députée de la 9^{ème} circonscription de Seine-Maritime (Fécamp / Bolbec / Étretat)

Réseaux sociaux

facebook.com/SKerbarh

twitter.com/SKerbarh

Contact presse

Elodie Bineau

02 27 43 85 62